

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2020

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Damase siégeant en séance ordinaire ce mardi 7 avril 2020 à 19 h 40 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : monsieur le Maire, Christian Martin, madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sous la présidence de monsieur le Maire, Christian Martin.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence, Madame Johanne Beauregard, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2020-04-039

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-040

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Étant donné que la séance est tenue à huis clos, aucune question avant la tenue de l'assemblée n'a été reçue.

Rés. 2020-04-041

FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU PUBLIC À LA SUITE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE IMPOSÉ PAR DÉCRET LE 13 MARS 2020 (COVID-19)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT la recommandation du gouvernement du Québec de fermer l'accès au public des édifices municipaux afin de protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT que la mairie, la bibliothèque municipale et le complexe sportif sont fermés au public depuis le 16 mars 2020 ainsi que toutes les activités au complexe sportif sont annulées jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT que les parcs sont fermés au public depuis le 24 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, et ce afin d'éviter la contamination des modules et autres structures et d'inciter au confinement comme demandé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité :

De ratifier le maintien de fermeture des édifices municipaux et des parcs au public selon les directives du ministère de la Santé.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-042

ADOPTION DES COMPTES AU 31 MARS 2020

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer au 31 mars 2020, au montant de 597 806,05 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2020-04-042 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-043

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS (poste temps partiel régulier)

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié pour le poste de journalier opérateur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, l'analyse et les entrevues réalisées par le comité personnel;

CONSIDÉRANT les recommandations d'un candidat par le comité personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Jean-François Allard, au poste de journalier opérateur aux travaux publics et d'approuver les termes de l'entente salariale.

QU'à la suite des conditions particulières que vit le Québec présentement la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à déterminer la date d'entrée en fonction de monsieur Jean-François Allard, selon l'évolution de l'urgence sanitaire qui prévaut sur le Québec présentement et des travaux essentiels à réaliser.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-044

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE POUR LES CRÉANCES À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 122 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 12 %;

CONSIDÉRANT la situation de pandémie qui prévaut actuellement;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due et datée de 2020.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire preuve de tolérance à l'égard de ceux pour qui le prochain versement des taxes échéant le 1^{er} juin, pourrait s'avérer difficile

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire fixer le taux d'intérêt applicable à 0 % à compter du 7 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due et datée de 2020 à la Municipalité de Saint-Damase et qui demeure impayée en date du 7 avril 2020 soit établi à 0 % l'an.

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 août 2020.

ADOPTÉE

A.M. 2020-04-045

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 122 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Jodoin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 122 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020, dans le but d'abroger une partie de l'article 10 fixant le taux d'intérêt applicable et d'adopter dorénavant celui-ci par résolution.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés. 2020-04-046

DEMANDE DE RÉVISION D'ADMISSIBILITÉ DES CATÉGORIES DE PROJET À LA TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité:

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-047

RAPPORT ANNUEL DE L'AN 8 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le rapport annuel pour l'an 8 du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par les représentants du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel de l'an 8 du schéma de couverture de risque incendie, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-048

OFFRE DE SERVICES - FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS, RANGS ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par les Entreprises Benoit Gaudette, pour le fauchage des abords de chemins de la municipalité pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité de mandater « Les Entreprises Benoit Gaudette » à procéder au fauchage des abords des chemins, rangs et routes et l'ajout d'une coupe de fauchage avec faucheuse télescopique selon l'offre de services du 5 mars 2020 au montant total de 8 279 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-049

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour le marquage de la chaussée, lignes de rives blanches et lignes d'arrêt;

CONSIDÉRANT que les trois entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que les travaux de marquage de la chaussée soient confiés à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. pour la somme de 12 318,42 \$, taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ces documents étaient ici au long reproduit.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-050

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL- SAISON 2020

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner pour le rapiéçage manuel et mécanisé des rues, routes et chemins municipaux pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT que les trois (3) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages P. Brodeur (1994) inc. au coût de 164,95 \$ la tonne plus taxes, pour une quantité approximative de 425 tonnes métriques;

QUE les documents d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ces documents étaient ici au long reproduit.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2020-04-051

QUÉBEC-TRANSPLANT – SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 25 avril 2020 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie;

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-052 **COVID-19 – CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE POUR LE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE DANS LA MRC**

CONSIDÉRANT le contexte particulier de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens démunis puissent avoir des besoins alimentaires urgents et qu'il est possible d'obtenir de l'aide par le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe a créé un fonds d'aide pour les citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds est administré par un comité formé des représentants de la Ville, du Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe et du CISSS de la Montérégie-Est et que cet argent servira principalement à combler les besoins criants dans nos banques alimentaires notamment « Moisson Maskoutaine »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers de venir en aide au Fonds-sinistre de la Ville de Saint-Hyacinthe pour un montant de 1 250 \$.

ADOPTÉE

Rés. 2020-04-053 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu que la séance soit levée à 19 h 58.

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beaugard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire